

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 23 octobre 2012 portant nomination au grade de sous-lieutenant
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1237975A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4134-2;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2 ,

Arrête:

Article 1^{er}

Les aspirants suivants, de recrutement OG UNIV, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} août 2012:

Chambonnière Léa.

Feste-Guidon Aurélie.

Salles Marion.

Limonier Charlotte.

Bon Alexandre.

Coiffard Erwan.

Hersand Stéphanie.

Zali Lydia.

Relano Ludivine.

Capelier Nina.

Suissa Marielle.

Clerc Méline.

Galliot Guillaume.

Millery Nicolas.

Gomez Mathias.

Genest Romain.

Ducrest Gabriel.

Audibert Matthieu.

Prigent Eva.

Sylla Mohamed.

Cuillerdier Fanny.

Tivollier Pierre-Yves.

Noël Raphaël.

Pébayle Richard.

Lefefian Céline.

Fleury Émilie.
Jandot Léa.
Giorgis Jonathan.
Parent Julie.
Brunet Guillaume.
Plaquin Laurent.
Favard Guillaume.
Boulvrais Paul.
Manceau Isabelle.
Denhaut Flore.

Article 2

L'aspirante suivante, de recrutement OG CAT A, est nommée, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} août 2012 :

Koob Laëtitia.

Article 3

Les aspirants suivants, de recrutement OG SD, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} août 2012 :

Bonsens Mickaël.
Armengaud Rémi.
Fofana Cheick-Omar.
Bosc Sébastien.
Schellaert Joffrey.
Nestor-Romain Cédric.
Chauvin Mickael.
Tremedet Stéphane.
Minier Sébastien.
Ayoubi Amal.
Seba Éric.
Fornari Ludovic.
Brandt Arnaud.
Bouguereau Sylvain.
Delaunay Jérôme.
Mièze Pauline.
Rigaud Bertrand.
Champain Xavier.
Heimbürger Thomas.
Pautrat Vincent.
Barraja Laurent.
Moinet Frédéric.
Guyader Laurent.
Anfray Florent.
Kauffmann Régis.
Minard Brice.
Martin Jessica.
Belles-Limeul Stanislas.
Dupin Nicolas.

Moulin Arthur.
Roques Julien.
Pogolotti Julien.
Sequier Jean-Philippe.
Tanguy Lionel.
Roessler Jacky.
Florsch Damien.
Verron Sigrid.
Richy Julien.
Giannotti Franck.
Leborgne Richard.
Haye Rodolphe.
Casenave dit Milhet Lucile.
Calais Frédéric.
Leblanc Mathieu.
Castanier Sandrine.
Chalancon Jérôme.
Viprey Pierre-Olivier.
Mesnage Yannick.
Clement Olivier.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
J. DELPONT